

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 24 septembre 2014

**L'Union sociale pour l'habitat,
le groupe Caisse des Dépôts et l'Assurance retraite
ont remis le prix « Hlm, partenaires des âgés »**

Le prix a été lancé pour la première fois cette année à l'initiative du ministère des Affaires sociales, en partenariat avec l'Union sociale pour l'habitat, la CNAV et la Caisse des Dépôts. Il a été remis à quatre bailleurs sociaux qui se sont distingués par **des actions et des réalisations remarquables en faveur des âgés, dans le cadre de l'adaptation des logements au vieillissement. Pour rappel, près de 30 % des locataires du parc social sont aujourd'hui âgés de plus de 60 ans.** La remise des trophées s'est déroulée à Lyon mercredi 24 septembre 2014, lors du 75^e Congrès de l'Union sociale pour l'habitat.

Jean-Louis Dumont, président de l'Union sociale pour l'habitat, **Odile Renaud-Basso**, directrice générale adjointe du groupe Caisse des Dépôts, directrice des fonds d'épargne, **Martine Déchamp**, présidente de la Commission d'action sanitaire et sociale de la CNAV, et **Pierre-Marie Chapon**, référent pour l'Organisation mondiale de la santé du programme « Villes amies des aînés », et président du jury, ont tenu à souligner la qualité des 43 dossiers reçus à l'occasion de cette première édition.

Trois catégories ont été primées :

- **Lien social** qui vise des actions engagées de manière partenariale pour apporter aux âgés une aide dans leur vie quotidienne et lutter contre leur isolement.
- **Gestion locative, sociale et de proximité** qui récompense les bailleurs qui ont intégré un volet vieillissement dans tous les actes de gestion les plus courants, formation / sensibilisation des équipes, adaptation des procédures d'accueil, de gestion locative et de proximité en vue de répondre au mieux aux besoins des locataires âgés.
- **Habitats regroupés** qui a pour objet de promouvoir la construction de logements et d'espaces collectifs, conçus spécifiquement pour favoriser l'accueil de personnes âgées et leur maintien à domicile, opérations s'appuyant sur un projet de vie sociale, élément indispensable et structurant du fonctionnement de ces formes d'habitat.

Un prix « **Coup de cœur** » a également été attribué par le jury.

Au terme de cette première édition, les trois bailleurs nominés ont été :

- **Sollar**, Groupe Logement Français, implanté en Rhône-Alpes, dans la catégorie « **Lien social** » pour son dispositif « Chers Voisins », développé avec l'association Récipro-Cité. Ce dispositif propose une approche innovante de l'habitat social, fondée sur la solidarité intergénérationnelle, le voisinage actif et l'écoresponsabilité. Au travers de clubs de voisinage, d'une association de résidence et d'un accompagnement de terrain qui leur permet de se former et de s'organiser de façon responsable, les locataires deviennent ainsi acteurs de leur habitat tout en diminuant leurs charges locatives.
- **Archipel Habitat**, OPH de Rennes Métropole, dans la catégorie « **Gestion locative, sociale et de proximité** » pour la mise en place d'un diagnostic « accessibilité » et d'un repérage de l'environnement immédiat des immeubles adaptés au vieillissement. Les travaux d'adaptation se font en intégrant des éléments de domotique et en évaluant un ensemble de technologies favorisant le maintien à domicile par la mise à disposition d'un logement pour le projet IDA (Innovation Domicile Autonomie).
- **Société d'habitation des Alpes – Pluralis**, dans la catégorie « **Habitats regroupés** » pour sa réalisation à Grenoble d'un immeuble en plein cœur d'un éco quartier comportant 900 logements, une école, un EHPAD, deux résidences étudiantes et un vingtaine de magasins et de restaurants.

Les logements, équipés pour les personnes âgées, ont été testés et adaptés en lien avec des ergothérapeutes tout en tenant compte des avis des futurs locataires. Une charte d'attribution a été mise en place avec tous les réservataires des logements pour destiner ceux qui ont été adaptés à un public âgé. De plus, l'espace Convivi'âges au rez-de-chaussée, cédé à la Ville de Grenoble, offre un lieu de proximité, d'accueil et d'informations favorisant l'engagement citoyen et bénévole des âgés.

Enfin, le jury a remis un prix «**Coup de Cœur**» à l'**OPH de Thionville** pour la mise en place du TOPHSEL, un système d'échange local pour les locataires de l'OPH de Thionville. Ce dispositif a pour objectif de mettre en contact des personnes souhaitant échanger du temps, des services ou des biens contre des unités de monnaie virtuelle, les « TOPH ». Avec les TOPH accumulés, leurs détenteurs peuvent bénéficier de services sans déboursier d'argent. 80% des bénéficiaires du TOPHSEL sont des retraités. Au travers de cette action, le bailleur favorise ainsi le lien social et intergénérationnel.

Le jury, composé de 12 personnes qualifiées désignées par les partenaires du prix, était présidé par Pierre-Marie Chapon.

Pour en savoir plus : <http://www.hlm-partenairesages.fr/>

Contacts presse :

- **CNAV** : Frédérique Garlaud - Responsable du service presse - 06 29 70 20 21 - presse@cnav.fr
- **L'Union sociale pour l'habitat** : Joachim Soëtar/Christine Dalle, Direction de la Communication - 01 40 75 52 70
Référént dossier : Magali Vallet - Direction des Politiques urbaines et sociales - 01 40 75 50 73
- **Groupe Caisse des Dépôts** : Alexis Nugues - Unité presse - 01 58 50 40 00

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 755 organismes Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm, l'Union d'économie sociale pour l'accession à la propriété et la Fédération nationale des

Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles.

En 2013, 106 000 logements locatifs et foyers ont été financés par les organismes Hlm qui détiennent et gèrent 4,2 millions de logements et logent plus de 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont aussi des acteurs importants de l'accession sociale à la propriété : 10 700 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus.

Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 80 000 salariés. **Pour en savoir plus : www.union-habitat.org**

À propos du groupe Caisse des Dépôts - La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe s'est donné 4 secteurs d'intervention prioritaires, créateurs d'emplois et porteurs d'ambitions industrielles et d'innovation : le développement des entreprises, la transition énergétique et écologique, le logement, les infrastructures et la mobilité durable. <http://www.caissedesdepots.fr>

A propos de la CNAV - L'Assurance retraite (Cnav, Carsat,...) gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale : la retraite de base des salariés de l'industrie, du commerce et des services. Depuis sa création en 1967, l'action sociale fait partie intégrante des missions de l'Assurance retraite. Centrée en priorité sur les plus fragiles, elle s'adresse progressivement à l'ensemble des retraités, dans le cadre de la politique du Bien vieillir et de la prévention de la perte d'autonomie. Elle contribue ainsi à relever l'un des principaux défis des sociétés développées : l'anticipation et la prise en charge des effets du vieillissement. Le volet « habitat et cadre de vie » de sa politique repose sur trois axes d'intervention : la prévention des chutes et des accidents domestiques, le financement de l'achat et de la pose d'aides techniques dans le cadre d'un « kit prévention » et l'aide habitat qui permet de réaliser des travaux d'amélioration du logement et de prendre en compte les difficultés liées à la précarité énergétique. En 2013, 9 445 personnes ont bénéficié d'une aide à l'habitat et 20 572 d'un kit prévention pour améliorer leur confort à domicile. L'Assurance retraite consacre également un budget annuel de 80 millions d'euros au financement de rénovations et création de logements-foyers et d'habitats regroupés.